

Journée de formation des contractuels

La formation syndicale : un droit et un outil pour la construction syndicale !
Inscrivez-vous !



La CGT-Educ' action remet en place pour l'année 2021-2022 un plan de formation syndicale. Connaître ses droits, les faire respecter, lutter pour en gagner de nouveaux font partie des raisons d'être du syndicalisme.

Il s'agit de permettre aux militant.es d'appréhender des questions clés touchant au métier et à l'ensemble des personnels, et ainsi ancrer leur légitimité auprès de leurs collègues et encourager le développement des sections syndicales.

La formation syndicale est un droit pour l'ensemble des personnels titulaires et non titulaires, syndiqué.es ou non. Chaque salarié.e a droit à 12 jours de formation par an. Le congé doit être demandé dès que possible et au plus tard 1 mois à l'avance à votre hiérarchie. L'absence de réponse 15 jours avant la date équivaut à une acceptation. Le bénéfice du congé ne peut être refusé que si les nécessités de service s'y opposent (article 4 du décret n°84-474 du 15 juin 1984). Dans ce cas, il faut prévenir immédiatement le syndicat.



La CGT éduc'action Mayotte organise une journée de formation syndicale pour les contractuels le mardi 7 décembre au collège de Ouangani (8h à 16h).



Intervenir contre la précarité : non-titulaires enseignant.es, COP, PSY EN 1^{er} et 2nd

La CGT Educ' action Mayotte s'est toujours engagée dans la lutte contre la précarité et la défense des collègues non-titulaires enseignant.es, COP, PSY EN. La formation doit permettre à l'ensemble des militant.es de pouvoir intervenir dans l'établissement, l'école ou le service sur les questions de précarité : connaissance du cadre réglementaire, premières procédures de défense des collègues, enjeux revendicatifs...

INSCRIPTION

Si vous souhaitez vous inscrire : cgt.mayotte@gmail.com

Vous recevrez en pièces jointes le détail de la procédure d'inscription et la lettre type de demande.

La demande de formation doit être faite avant le 7 novembre

Nous vous conseillons de nous contacter et de faire la demande sans attendre.



Informez-nous de votre participation par mail à cgt.mayotte@gmail.com



non.tit.cgt.mayotte@gmail.com / 0639 61 84 14 / cgt.mayotte@gmail.com

www.cgteducationmayotte.com